



Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

Envoyé en préfecture le 29/06/2017

Reçu en préfecture le 29/06/2017

Affiché le

Besnier
Levrault

ID : 069-256900796-20170628-2017_33-DE

D 17 04 20

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017**

L'An Deux Mille Dix Sept, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Catherine GIORGI, Michelle HUVET et Patricia MIQUET.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur EVANGELISTA), Didier PIGNARD (pouvoir à Madame HUVET), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET) et Hervé MASSARDIER.

Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération D 15 05 23 du 24 novembre 2015 relative à la composition de la commission d'Appel d'Offres.

Vu la démission de Madame GAUTHERON, conseillère municipale de St Laurent de Mure et déléguée intercommunale.

Monsieur le Président indique que Madame MIQUET, membre suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire de la précédente liste, va devenir membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président précise que l'article L. 1411-5 II du CGCT impose que le nombre de suppléants soit égal à celui des titulaires, soit 5 membres en plus du Président de la commission.

Il indique que l'élection des membres susmentionnés se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » (article L. 2121-21 du CGCT).

Monsieur SUSINI et Madame HUVET se portent candidats pour être membres suppléants.

A l'unanimité, le comité syndical décide de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** que Madame MIQUET devient membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres,
- **DIT** que la composition de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) est désormais la suivante :
 - Membres titulaires :
 - Patrick FIORINI
 - Jacques THOMAS
 - Didier PIGNARD
 - François DENISSIEUX
 - Patricia MIQUET
 - Membres suppléants :
 - Virginie MAS
 - Gérard EVANGELISTA
 - Hervé MASSARDIER
 - Olivier SUSINI
 - Michelle HUVET

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 29 juin 2017

Le Président



Jean-Pierre TALUT